

ATTESTATION DE CESSATION D'ACTIVITE ET DE SALAIRE SOUMIS A COTISATIONS DANS LE CADRE DU TEMPS ALTERNE

FORMULAIRE

(à remplir par l'employeur)

Cadre réservé CRPN
C : | | | | | | | |

Dossier suivi par :

Téléphone : + _ _ _ _ | | | | | | | | | |
(indicatif)

Adresse e-mail :

(Merci de n'en saisir qu'une et de l'écrire lisiblement)

Identification de l'employeur

Raison Sociale

Adresse

Attestation

L'employeur ci-dessus désigné certifie l'exactitude des renseignements ci-dessous :

Nom de naissance Prénom

Nom marital/d'usage

N° Sécurité sociale | | | | | | | | | | Clé | |

Employé(e) en qualité de

Dernier jour d'activité | | | | | | | |

Date de cessation d'activité dans le cadre du temps alterné | | | | | | | |

Pourcentage d'activité (TA au mois) | | | | %
OU

Nombre de jours d'inactivité mensuel (TA fractionné) | | | | jours

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits auprès du délégué à la protection des données de la CRPNPAC à l'adresse suivante : protection.donnees@crpn.fr. Si vous estimez après avoir contacté le délégué à la protection des données, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1 à 313-3 et 441-6 à 441-9 du code pénal).

Cachet de l'employeur

Fait à

Le | | | | | | | |

Pour plus d'information : <https://www.crpn.fr/informatique-et-libertes/>

SALAIRES SOUMIS A COTISATIONS POUR L'ANNEE EN COURS

Activité	[]	jours	[]	euros
Congés payés			[]	euros
Activité partielle spécifique /APLD	[]	jours		
TOTAL	[]	jours	[]	euros

Très important
L'attention des employeurs est attirée sur le soin qu'ils doivent apporter à la rédaction de cette attestation. La déclaration annuelle des salaires qu'ils établissent en fin d'année devra, en effet comporter exactement les mêmes données de rémunération et de jours.

Mise à jour – juin 2021